

Quand une personne honorable affirme une chose, il faut des raisons bien graves pour récuser cette affirmation et déclarer qu'elle n'est point vraie. Or, le Cher Frère Visiteur, je le regrette pour lui, n'apporte que des suppositions.

Ce qui est plus malheureux, c'est qu'il s'y enveloppe comme dans un filet: " Personne n'admettra que les quinze membres du jury et les quatre membres de la commission scolaire aient pu passer et repasser cent fois, il a pu et dû voir les pancartes etc."

Le Frère Visiteur était au nombre du jury, il a pu et dû passer et repasser cent fois, il a pu et dû voir les pancartes et puis..... ?

Cette supposition renferme une argumentation que j'examinerai avec les autres raisonnements, si vous voulez bien m'accorder encore un peu d'espace demain, et j'aurai fini.

Votre, etc.,

H. A. VERREAU, Ptre.

Membre de la Commission Scolaire.

## V

*Monsieur le Rédacteur,*

Les accusations que le Cher Frère Réticius porte contre la Commission de l'Exposition scolaire reposent sur ce raisonnement :

Un Frère de Québec a fait une entrée pour deux de ses élèves au département des beaux-arts ;

Les deux élèves ont été récompensés par ce département ;

Donc, c'est pour cela que la Commission ne veut pas nous recommander au comité permanent.

A cela la Commission répond :

Nous nions la première proposition. Non seulement rien ne la prouve ; mais les documents officiels prouvent le contraire, quelle qu'ait pu être l'intention du professeur.

Quant à la conséquence, nous la nions simplement.

A notre tour, voici comment nous avons été forcés d'en venir à notre décision.

L'entrée a été faite au département des beaux-arts par un Frère. Rien, absolument rien, ne prouvait qu'il l'eût faite autrement qu'en sa qualité de Frère des Écoles Chrétiennes.

Le département des beaux-arts a fait juger l'exposition sco-